



Civray, le 13 septembre 2017

Le Proviseur
aux
Parents et aux élèves de 1^{ère} et de Terminale

**Lycée Général et Technologique
André THEURIET**

42 rue Duplessis
86400 CIVRAY

☎ 05 49 87 00 09
www.lyceecivray.net

Objet : mise en place des aménagements d'épreuves d'examens

Mesdames, Messieurs,

Les élèves candidats aux examens de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur scolarisés au lycée présentant un handicap tel que le défini l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles peuvent demander à bénéficier d'aménagement(s) des conditions de passation des épreuves.

Le dossier doit être retiré auprès de l'infirmier M.DEBIAIS dans les plus brefs délais.

Il doit comporter les éléments suivants :

- 1) Le formulaire de demande d'aménagement(s) d'épreuves, rempli par le candidat et/ou ses représentants légaux (obligatoire si l'élève est mineur)
- 2) Les documents médicaux nécessaires, sous pli confidentiel, pour la connaissance du handicap du candidat par le corps médical
- 3) La fiche d'informations pédagogiques qui sera renseignée par le professeur principal, attesté par le chef d'établissement et accompagné des trois derniers bulletins, ainsi que tous les documents utiles (exemple : PPS, PAP, PAI).

Vous trouverez dans ce dossier, en pièce jointe, la note d'information transmise par le rectorat ainsi qu'un exemplaire des formulaires demandés.

Restant à votre entière disposition

Le Proviseur, B.SECHER

